

# L'ESTIMATION DE VOS BIENS EN ILE-DE-FRANCE

un service de



## LA CHAMBRE DES PROPRIÉTAIRES

### Si vous

- DEVEZ OPPOSER AU FISC DES VALEURS DE RÉFÉRENCE PLUS FAVORABLES
- VENDEZ
- ACHETEZ

### ou

- DANS LE CADRE D'UNE DONATION, D'UNE SUCCESSION OU DE L'I.S.F.

**Faites nous estimer votre bien  
à partir des vrais prix de l'immobilier  
en Ile-de-France (données de la base des transactions des Notaires)  
avec ajustement et commentaire de notre expert**

Quel que soit le type (appartement, maison individuelle, immeuble entier, garage, terrain...), la nature (habitation, commercial ou industriel) et le mode d'occupation du bien (libre ou loué), nous vous donnerons les prix et les caractéristiques des ventes déjà réalisées dans le secteur pour un bien comparable, dans un dossier complet.

*Pour un bien individuel (1 année) :*

*160 euros TTC, prix adhérent à LA CHAMBRE DES PROPRIÉTAIRES (Prix public : 320 euros)*

*Pour un immeuble (1 année) :*

*450 euros TTC, prix adhérent à LA CHAMBRE DES PROPRIÉTAIRES (Prix public : 900 euros)*

*Autres, nous consulter*

*Renseignements et demande d'estimation :*

Tél : 01 47 05 30 99 / Fax : 01 45 56 13 52

Courriel : [contact@chdp.asso.fr](mailto:contact@chdp.asso.fr)

72-76, rue de Longchamp - 75116 Paris